

26° RALLYE REGIONAL DES BAUGES

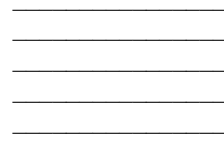
08 & 09 OCTOBRE 2011



ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE
AUTOMOBILE CLUB DE SAVOIE

avec le concours de l'écurie SPORT AUTO BAUGES

REGLEMENT PARTICULIER



A.S.A.C. DE SAVOIE
B.P. 149
73204 ALBERTVILLE CEDEX

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 05 Septembre 2011
Ouverture des engagements :	Lundi 12 septembre 2011 Important : Voir article 3.1.5
Clôture des engagements :	Lundi 26 septembre 2011
Parution du carnet de route :	Samedi 01 octobre 2011 Bar « Chez FIDELE » 8h à 21h « Montagny » 73340 ARITH
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 2 octobre 2011 et Vendredi 7 octobre 2011 de 8 h à 22 h
Vérifications administratives :	Samedi 08 octobre 2011 de 8h00 à 11h30
Vérifications techniques :	Samedi 08 octobre 2011 de 8h15 à 12h00
1° réunion du collège des commissaires sportifs :	Samedi 08 octobre 2011 à 12h30
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 08 octobre 2011 à 13h30
Départ de la 1 ^{ère} étape Station d'Aillon Le Jeune :	Samedi 08 octobre 2011, 1 ^o voiture à 14h30
Arrivée de la 1 ^{ère} étape Station d'Aillon Le Jeune :	Samedi 08 octobre 2011, 1 ^o voiture à 20h14
Publication des résultats de la 1 ^{ère} étape	Samedi 08 octobre 2011 : 30 mn après le dernier concurrent
Ordre de départ 2 ^{ème} étape :	Samedi 08 octobre 2011 : 30 mn après le dernier concurrent
Départ de la 2 ^{ème} étape station d'Aillon Le Jeune :	Dimanche 09 octobre 2011 à 8h30
Arrivée du rallye, station d'Aillon Le Jeune :	Dimanche 09 octobre 2011, 1 ^{ère} voiture à 14h37
Vérification finale :	Dimanche 09 octobre 2011, à l'arrivée du rallye
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 09 octobre 2011, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix :	Dimanche 09 octobre 2011 à 17h30 salle de l'Europe, Aillon le Jeune

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'**Association Sportive Automobile Club de Savoie** organise avec le concours de l'écurie **SPORT AUTO BAUGES** le **26^{ème} RALLYE REGIONAL DES BAUGES**. Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional Rhône-Alpes sous le permis d'organisation **numéro R36 du 19/07/11**, et par la F.F.S.A. sous le permis d'organisation **numéro R348 du 21/07/11**

Organisateur administratif : ASAC DE SAVOIE

Secrétariat du rallye : ASAC de SAVOIE; B.P. 149; 73204 ALBERTVILLE CEDEX
Téléphone, Fax : 04.79.32.19.85 Portable : 06 07 35 14 62

Organisateur technique : SPORT AUTO BAUGES "Montagny" 73340 ARITH (tél. fax : 04.50.24.08.25)

Président : Olivier MIGUET 06.70.26.17.08

1.1P. Officiels.

Commissaires sportifs :	Mme BERTRAND Monique Mr BERTRAND Pierre Mr HURARD Albert	Licence n°1001 Licence n°1002 Licence n°1057
Directeur de course :	Mr BARRET Jean-François	Licence n° 2025
Directeur de course adjoint :	Mr ROSSIGNOL Didier Mr BRANCHE Jacques,	Licence n° 11521 Licence n° 3088
Voiture tricolore	Mr MOCELLIN Denis	Licence n° 3310
Responsable des commissaires :	Mr PETTEX Michel	Licence n° 3307
Responsable accueil et matériel des commissaires :	Mr BALMAIN Raymond Resp. : Mr DELEVAL Alain Mr CAPPELLETTI Olivier	Licence n° 1612 Licence n° 134399 Licence n° 138098
Commissaires techniques :	Mr MARTIN Yannick Mr RANCON Jean Marc Mr JOUVHOMME Gérard	Licence n° 14085 Licence n° 51582
Chargé des relations concurrents :	Mr SAILLET Patrick Mr MACHETTO Mickael	Licence n° 5038 Licence n° 2081
Chargé des relations avec la presse :	Mr DENTROUX Eric	Licence n° 121592
Observateur du Comité	Mr MORANGE Robert	Licence n° 1981

1.2P Eligibilité

- Le 26^{ème} rallye des Bauges compte pour :
- la coupe de FRANCE des rallyes 2012 coefficient 2
 - le championnat du comité régional Rhône-Alpes 2011
 - le challenge de l'A.S.A.C. de SAVOIE 2011

1.3P Vérifications

Les équipages engagés devront consulter leur heure de convocation sur internet : asac-savoie.fr ou en téléphonant à l'ASAC de Savoie au 04.79.32.19.85 pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le : samedi 08 Octobre 2011 de 8h à 12h à AILLON LE JEUNE (station), au centre d'accueil. Les vérifications finales seront effectuées au garage MIGUET à LESCHERAINES, prix horaire de la main d'œuvre : 45 Euros TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**3.1P. Demande d'engagement – inscriptions**

3.1.5p. Tout le règlement et les demandes d'engagement peuvent être obtenues sur internet sur les 2 sites agréés pour le 26^o rallye régional des Bauges :

<http://www.sportautobauges.com>

<http://www.asac-savoie.fr>

Toute personne qui désire participer au 26^o rallye régional des Bauges, doit adresser la demande d'engagement accompagnée du règlement, **exclusivement par la Poste**, au plus tôt le lundi 12 septembre 2011, le cachet de la poste faisant foi, et au plus tard le lundi 26 Septembre 2011, à minuit (cachet de la poste faisant foi.)

Tout engagement reçu par tout autre moyen que la poste sera refusé.

Tout engagement posté avant le Lundi 12 septembre 2011 sera refusé.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures maximum**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **285 Euros**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **570 Euros**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**4.3 P Assistance.**

4.3.1.1P. Conforme au règlement standard FFSA

4.3.1.2P. Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisé en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visibles par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

4.3.1.3P. Limitation du changement des pièces

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.5. Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison.

Pénalités

- 1^{ère} infraction : 1 minute de pénalité,
- 2^{ème} infraction : exclusion.

Les couvertures chauffantes sont interdites en régional.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire est :

La publicité facultative est :

ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. Description

Le 26° rallye régional des Bauges représente un parcours de 179 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 7 épreuves spéciales d'une longueur totale de 42,2 km.

Les épreuves spéciales sont : ARITH de 5,3 km (4 fois) et LE CHATELARD / AILLON LE VIEUX de 7 Km (3 fois).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. Reconnaissances

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Reconnaissances en rallye : voir réglementation générale des rallyes pour l'année 2011. Les reconnaissances seront interdites de 22H à 8H.

Toute infraction au code de la route entraînera l'exclusion du concurrent de la liste des engagés, sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

6.2.5P. Les 2 jours de reconnaissance sont les suivants : dimanche 02/10/2011 et le vendredi 07/10/2011 de 8h à 22h

Le nombre de passage est limité à **3 maximums** et des contrôles seront effectués.

Les riverains vous en seront reconnaissants et l'avenir du rallye régional des BAUGES en dépend.

ATTENTION : pendant la traversée des villages, nous vous recommandons la plus grande prudence, à la moindre plainte d'un riverain, les pilotes indisciplinés se verront interdire de prendre le départ et le rallye pourra être annulé.

ARTICLE 7P. DEROULEMENTDE DU RALLYE

7.2P. Disposition Générales Relatives aux contrôles

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont : - commissaire de route : chasuble jaune
- chef de poste : chasuble rouge

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 10P. PRIX

Pour le groupe A, les classes seront récompensées comme indiqué ci-dessous :

- : **A8, FA8 (les classes sont confondues)**
- : **A7S**
- : **A7K, FA 7K (les classes sont confondues)**
- : **A7, FA7 (les classes sont confondues)**
- : **A6K, FA 6K, (les classes sont confondues)**
- : **A6, FA6 les (classes sont confondues)**
- : **A5K, FA 5K (les classes sont confondues)**
- : **A5, FA5, (les classes sont confondues)**

Prix en espèces : - 1^{er} du classement général : **570 €** 2^{ème} : **425 €** 3^{ème} : **290 €**

Par Groupes :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
de 1 à 3 partants	70 €		
de 4 à 9 partants	100 €	70 €	
+ de 10 partants	120 €	100 €	70 €

Par Classes :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
de 1 à 4 partants	300 €				
de 5 à 9 partants	300 €	190 €			
de 10 à 14 partants	300 €	190 €	140 €		
+ de 15 partants	300 €	190 €	140 €	100 €	90 €
Coupe des dames	300 €				

- Coupes :
- une coupe pour le 1er, 2^{ème} et 3^{ème} du classement général.
 - une coupe pour le 1er, 2^{ème} et 3^{ème} de chaque classe.
 - une coupe pour tous les équipages féminins.
 - une coupe sera remise à un commissaire tiré au sort parmi ceux présents à la remise des prix.
 - une coupe sera remise à un cibiste tiré au sort parmi ceux présents à la remise des prix.

Challenge « BAUGES TAXIS & AMBULANCE » du plus jeune vainqueur de classe (seul l'âge du pilote est pris en compte) :
- une prime de **400 € + l'engagement au 27^o Rallye des Bauges 2012** offert soit un chèque de 685 € cumulable avec les autres prix.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 9 Octobre 2011 à 17h30 à la salle de l'Europe centre de vacances des Nivéoles.

Tout sur le 26^{ème} rallye régional des Bauges sur le site internet :

www.sportautobauges.com

Ou **www.asac-savoie.fr**